

MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

**COMMENT REALISER LE DIAGNOSTIC
MOBILITE DE SON ENTREPRISE ?**





Qu'est ce qu'un diagnostic de mobilité ?

Le diagnostic est avant tout une étape dans la démarche de votre plan de mobilité ou plan de déplacement entreprise.

Il permet de faire un état des lieux, une «photographie» des différents problèmes, des forces, des faiblesses et des attentes des personnes au sein de votre établissement en terme de déplacements. Ce constat retranscrit également les enjeux économiques, environnementaux et sociaux liés à la mobilité de vos employés, de vos marchandises et de vos fournisseurs.

Le diagnostic justifie les différents objectifs à mettre en place. Il permet à l'employeur de s'orienter correctement pour avoir une véritable cohérence entre les besoins réels et les futures actions.

De plus, il est important de noter que votre diagnostic de mobilité est un processus de travail collectif. Cela se traduit par un dialogue entre les différents acteurs de l'établissement (ou des établissements voisins en cas de mise en place d'un PDIE).

Le diagnostic peut comporter 2 volets importants qui permettent de poser les bonnes bases pour un plan de mobilité ou PDE : le volet **structurel** et le volet **comportemental**.

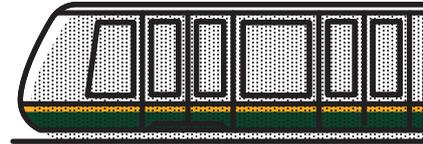


La bonne réalisation de votre phase diagnostic sera synonyme d'un plan de mobilité **efficace et cohérent**.



La gouvernance du plan de mobilité

Une gouvernance claire et partagée du plan de mobilité est essentielle pour la réalisation d'un projet efficace sur le long terme.



- Définir un référent de la mobilité au sein de l'entreprise, qui pilotera la démarche et procédera à un recensement en interne des personnes ressources qui constitueront le comité de pilotage du plan de mobilité.
- Impliquer et échanger avec la direction de l'établissement
- Identifier et formaliser les objectifs et indicateurs de suivi de la démarche, pour orienter au mieux le plan de mobilité sur le long terme. Ces indicateurs de suivi réfléchis dès la phase de diagnostic permettront une pérennité du projet plus forte.
- Le référent mobilité doit avoir un rôle bien défini sur les missions qu'il devra accomplir. Grâce à cette clarté il sera plus actif et présent au sein de la stratégie mise en place. Il s'agit de déterminer si son rôle porte sur de l'information, de l'organisation, de l'animation ou du pilotage de travaux d'aménagements. Pour mener à bien sa mission, il peut également être en relation avec les Ressources Humaines de l'établissement afin de travailler à la mise en place de dispositifs incitatifs en faveur des modes alternatifs à la voiture.
- L'employeur a souvent un rôle crucial à jouer dans la réussite du projet. Selon la taille de la structure, il valide les aménagements ainsi qu'un budget associé à la politique de l'entreprise en faveur d'une mobilité améliorée de ses salariés. Et par son soutien autour des différentes actions menées par le référent mobilité, l'employeur permettra d'accentuer la crédibilité du plan de mobilité auprès de ses salariés.

Avec **une gouvernance efficace et coordonnée**, où le rôle de chaque acteur de la mobilité est bien défini au sein de l'entreprise, c'est l'assurance d'un **accroissement du capital mobilité** au sein de l'entreprise.

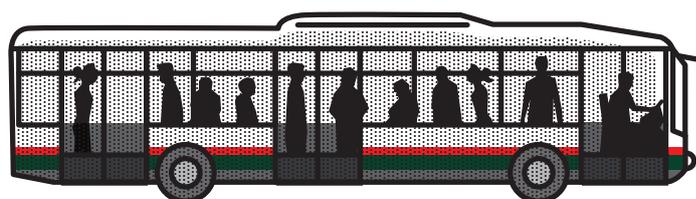




Le volet structurel du diagnostic

Ce volet structurel se compose avec le recensement de toutes les infrastructures, des aménagements et des services qui peuvent influencer sur le choix du mode de transport et sur les conditions du mode de déplacement des collaborateurs sur le site :

- Recensement des infrastructures de déplacements et de desserte (route, autoroute, lignes de trains, voies cyclables, etc.)
- Recensement des possibilités d'accès aux transports en commun à proximité (horaires, fréquences, distance, information, etc.)
- Recensement des services de mobilité à proximité ou sur site (ex : bornes électriques, station de vélo en libre-service, etc.)
- Décompte de l'effectif sur site avec répartition du temps de travail (temps plein, partiel)
- Potentiel de stationnement de l'établissement (voiture, vélo, covoiturage, etc.)
- Recensement des véhicules de services ou de fonctions, et caractéristiques de ces véhicules au regard du classement Crit'Air (motorisation et énergie)
- Recensement des informations réglementaires en lien avec les déplacements de l'entreprise (niveau de remboursement de l'abonnement, défraiement kilométrique, etc.)
- Perspectives économiques et projets d'infrastructures, pensez à demander auprès du conseiller entreprise de votre territoire.





Le volet comportemental du diagnostic

Le volet comportemental est réalisé dans le but de comprendre les habitudes de déplacements des employés de l'établissement, des fournisseurs, ou également des visiteurs. A minima cette partie du diagnostic doit représenter la répartition modale des salariés.

Différents moyens pour mettre en œuvre ce diagnostic :

- Comptage aux entrées de sites
- Enquête auprès des collaborateurs, voire des visiteurs et fournisseurs quand cela est possible sur leurs moyens de déplacement.
- Localisation des lieux de résidence des collaborateurs par la réalisation d'une cartographie
- Décompte des abonnements de transports au sein de l'entreprise, des places de parkings occupées, du nombre de vélos stationnés, etc.

Cette analyse doit permettre de qualifier les conditions de déplacements des collaborateurs et d'en évaluer leurs dispositions au changement avec la mise en place du plan de mobilité.



Suite aux conclusions du diagnostic, il sera possible pour votre établissement de dresser un **plan d'actions** sur les objectifs, les **choix stratégiques et les mesures à mettre en œuvre.**



Pour vous accompagner

Saviez vous qu'il existe un réseau d'acteurs de la mobilité fortement présent sur votre territoire ?

Le réseau de partenaires mobilité et les guides pratiques sont là pour vous aider et vous accompagner dans votre démarche de diagnostic et du développement de votre stratégie mobilité.

Plusieurs choix s'offrent à vous :

ADEME

Propositions aux territoires et aux acteurs économiques des méthodologies, des outils, des publications et l'accompagnement de la mise en oeuvre de vos projets

www.hauts-de-france.ademe.fr

ADAV

Conseils pratiques pour le développement de la pratique du vélo en entreprise. Anime également le Centre de Ressource en EcoMobilité

www.droitauvelo.org
info@droitauvelo.org
ecomobilite.org

CCI Grand Lille

Accompagner les entreprises en matière de mobilité durable, la CCI Grand Lille a engagé une démarche visant à faciliter la mise en place des PDE et plan de mobilité. La mise en place des PDE et met à disposition une boîte à outils : Mobiparcs.

h.adalberon@grand-lille.cci.fr

Déclic Mobilités

Une communauté animée par le Réseau Alliances, proposant un accompagnement individuel et/ou collectif mise en place lors d'un plan de déplacements, avec des outils pratiques accessibles sur le site internet.

www.declic-mobilites.org

MEL (Métropole Européenne de Lille)

Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable, la MEL vous oriente concernant vos questions sur les dessertes des transport en commun sur la métropole, des infrastructures cyclables, d'autopartage, de covoiturage.

plandemobilite@lillemetropole.fr

SMIRT et PassPass

Offre d'information voyageur à l'échelle des territoires du Nord et du Pas-de-Calais. Il y a également une plateforme de covoiturage disponible depuis septembre 2017.

www.passpass.fr

Transpole

Il peut vous informer sur l'offre en transports en commun et vous accompagner pour réaliser le diagnostic de votre PDE.

www.transpole.fr

